

LAFUMA SA
Société Anonyme
au capital de 56 885 352 euros
Siège social : 3 Impasse des Prairies – 74940 Annecy Le Vieux
380 192 807 RCS ANNECY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2017

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour, il vous est demandé de vous prononcer sur le point ci-après, de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPORTER AUX STATUTS
LES MODIFICATIONS NECESSAIRES POUR LES METTRE EN CONFORMITE AVEC
LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Votre Conseil vous rappelle que la Loi Sapin 2 (article L.225-36 alinéa 2 du Code de commerce) a instauré une faculté de délégation par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'administration du pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de la ratification de ces modifications à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui suit lesdites modifications.

En conséquence, votre Conseil vous invite à proposer à l'assemblée générale extraordinaire la mise en place d'une telle délégation.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter la résolution qui va être soumise à votre vote.

Le Conseil d'Administration